



ORDRE DU JOUR
COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2024.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET COMPTE-RENDU DES MANDATS SPECIAUX (LISTES ANNEXEES AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

1 - LIGNE C – LIGNE AÉROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 - MARCHES – CONVENTIONS

1.1.1 - Ligne C - M3 2023 00837 M - Poste de Commande Centralisé (PCC) - Autorisation de signer le marché (*point retiré*).

1.1.2 - Ligne C - Autorisation de signer l'accord cadre M3 2023 00796 M – Systèmes de radiocommunication avec le groupement AXIONE / AVANTIX.

1.1.3 - Ligne C – Marché n° M3 2024 01679 M – Lot NO.13 - Travaux de CVC/Plomberie – Protection incendie des stations et des ouvrages annexes entre le puits Colomiers Gare et le puits Laporte (inclus) : Autorisation de signer le marché avec le groupement TUNZINI SO / AGTHERM / QUERCY CONFORT.

1.1.4 - Ligne C – Marché n° M3 2023 01306 M – Lot NO.14 - Travaux d'équipements tunnel entre le puits Colomiers Gare et le puits Laporte (inclus) : Autorisation de signer le marché avec le groupement INEO MPLR agence Tertiaire / MINIMAX France

1.1.5 - Ligne C - Accord Cadre n° AC 2024 012 – « Lot T7 – Onduleurs – chargeurs – Batteries – API concentrateurs TGBT et CVC » : Autorisation de signer l'accord cadre avec la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE.

1.1.6 - Ligne C - Marché n° M3 2024 01400 M – « Lot T7.NO – Onduleurs – chargeurs – Batteries – API concentrateurs TGBT et CVC – Secteur Nord-Ouest » : Autorisation de signer le marché subséquent avec la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE.

1.1.7 - Ligne C : Autorisation de signer l'accord-cadre M3 2023 00798 M – Equipements courants faibles embarqués avec l'entreprise ACTIA RAILWAY.

1.1.8 - Ligne C –Marché n° M3 2024 01409 M – Lot CE.17 : Porte Écluse de la tranchée couverte Sept Deniers (SDN) – Secteur Centre : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise VULCAIN.

1.1.9 - Ligne C – PEM – LABEGE LA CADENE – Marché M3 2023 00918 M - Autorisation de signer le Marché de Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS) avec l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION.

1.1.10 - Ligne C – P+R LA VACHE – Marché M3 2024 01558 M – Assistance à maîtrise d’ouvrage pour la Conception & Réalisation et Maîtrise d’oeuvre pour les Systèmes Courants Faibles (CFA) avec la société WSP France.

1.1.11 - Ligne C - Marché n° M3 2024 01587 « Fouilles archéologiques préventives – Puits Saint Aubin » à conclure avec l’INRAP - Autorisation de signer le marché.

1.1.12 - Ligne C –Marché n° M3 24 01834 – Réalisation d’une modélisation 3D et de ses applicatifs : Autorisation de signer le marché avec l’entreprise BEVIEW.

1.1.13 - Connexion Ligne B - Marché n° CLB 2024 01517 M - Travaux d'aménagements urbains - Autorisation de signer le marché avec le groupement JEAN LEFEBVRE / SPIE BATIGNOLLES MALET.

1.1.14 – Ligne Aéroport –Extension du site de remisage GAROSSOS : Marché de travaux n °LAE 2023 01233 M – Systèmes Centraux et Gestion Technique Centralisée : Autorisation de signer le marché avec l’entreprise ROIRET.

1.1.15 - Ligne C : Marché M3 2022 15511 M – Secteur CENTRE – lot n°5 « travaux de génie civil de la tranchée Nord du tunnel d’accès au Garage Atelier des Daturas » –groupement Solétanche Bachy France (mandataire) / Bouygues TPRF / Buesa _ Avenant transactionnel.

1.1.16 - Ligne C : Marché M3 2021 14858 M – Secteur CENTRE « Lot N° 6 - Travaux de génie civil des ouvrages annexes puits Canal Latéral et puits Launaguet – GTM TP SO – Protocole d’accord transactionnel.

1.1.17 - Ligne C : M3 2021 14679 M – Secteur CENTRE – Travaux préparatoires et d’accompagnement – conclu avec le groupement EIFFAGE ROUTE GRAND SUD (mandataire) / 3S Equipements routiers : Autorisation de signer l’avenant n°1.

1.1.18 - Ligne C : M3 2021 14682 M – Secteur CENTRE – Signalisation Lumineuse tricolore provisoire – conclu avec l’entreprise CITEOS : Autorisation de signer l’avenant n°3.

1.1.19 - Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2020 14340 M « Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé » – groupement PRESENTS (mandataire) / APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION - Autorisation de signer l’avenant 3.

1.1.20 – Ligne C - Convention de coopération M3 2024 02096 CN entre Tisséo et le Syndicat de l’Hers Girou pour la conception et l’aménagement d’un site de compensation écologique.

1.1.21 - Ligne C – Ligne Aéroport : Contrat de prestation n° M3 2022 16056 CN entre SNCF Réseau et Tisséo Ingénierie relatif au suivi des études de projet et à l’accompagnement de la phase réalisation - Autorisation de signer l’avenant 1.

1.1.22 - Ligne C : Convention n° M3 2022 15633 CN pour les travaux de rehausse de la ligne RTE aérienne 225KV à Labège - Approbation de l'avenant n° 1.

1.1.23 - Connexion Ligne B : Accord-cadre n° CLB 2022 15569 M – Travaux d’aménagements paysagers - Autorisation de dépense pour le marché conclu avec l’entreprise SERPE.

1.2– FONCIER

1.2.1 - Ligne C - Déclaration d'utilité publique - Demande de prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique.

1.2.2 - Connexion Ligne B - Déclaration d'utilité publique - Demande de prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique.

1.2.3 - Ligne C - Enquête parcellaire complémentaire - Demande d'arrêté d'ouverture d'enquête.

1.2.4 – Connexion ligne B - Enquête parcellaire complémentaire - Demande d'arrêté d'ouverture d'enquête.

1.2.5 - Ligne C : Promesse unilatérale de vente – constitution de servitude – Avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire — SAS LABEGE FOOD (n° AAM44/00020).

1.2.6- Ligne C - Cession – Régularisation foncière - SCI Chamousset.

1.2.7 - Ligne C - Bulletin indemnitaire – SARL GALO'PAIN.

1.2.8 - Ligne C - Bulletin indemnitaire - SAS Labège Food.

1.2.9 - Ligne C - Bulletin indemnitaire - EURL ASTUCE.

1.2.10 - Ligne C - Avenant n° 1 au bail commercial à conclure avec la SNC CARTEYC.

1.2.11 - Connexion Ligne B : occupation temporaire et reconstitution de fonctionnalités : parcelle cadastrée AM 284– Copropriété à Ramonville Saint Agne.

1.2.12 – Connexion Ligne B : acquisition foncière - parcelle cadastrée AM 284 – Copropriété à Ramonville Saint Agne.

1.2.13 - Connexion Ligne B : Protocole transactionnel - SCI OSTEOPAJE.

1.2.14 - Ligne C : VOLUME(S) EN TREFONDS – Indemnisation de servitude en tréfonds à Toulouse.

1.3 – INDEMNISATIONS COMMERÇANTS

1.3.1 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à CITE 2 ROUES (Secteur François Verdier).

1.3.2 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL SAINT SAUVEUR Restaurant le Versant (Secteur François Verdier).

1.3.3 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à LIBRAIRIE ST ETIENNE (Secteur François Verdier).

1.3.4 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SELARL PHARMACIE HASSAN (Secteur François Verdier).

1.3.5 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS VKF – CARNOT CAFE - (Secteur François Verdier).

1.3.6 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SNC TABAC BLEU (Secteur François Verdier).

1.3.7 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS CLAB Boulangerie Saint Sauveur (Secteur Saint Sauveur).

1.3.8 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à ELC L'ORMEAU STUDIO BOO Coiffure - (Secteur Ormeau).

1.3.9 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SNC TABAC DE L'ORMEAU - (Secteur Ormeau).

1.3.10 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL ORMEAU DIS CARREFOUR CITY – (Secteur Ormeau).

1.3.11 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS KOWOKER PITAYA – (Secteur Labège).

1.3.12 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à PHARMACIE DE L'INNOPOLE – (Secteur Labège).

1.3.13 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS ALIMENTATION LABEGE - (Secteur Labège).

1.3.14 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à CS LABEGE - COLOMBUS CAFE – (Secteur Labège).

1.3.15 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à FC BOUTIQUE VERTICAL – (Secteur Labège).

1.3.16 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SPORT DISTRIBUTION LABEGE – INTERSPORT – (Secteur Labège).

1.3.17 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à PRESSE DU FAUBOURG – (Secteur Bonnefoy).

1.3.18 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL RATTOUL Le Bazar du faubourg – (Secteur Bonnefoy).

1.3.19 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL RESTO 2C DOMINO'S PIZZA – (Secteur Bonnefoy).

1.3.20 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL ROND'LET – (Secteur Bonnefoy).

1.3.21 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL SANPELO CARREFOUR EXPRESS (Secteur Bonnefoy).

1.3.22 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SASU DOMKIM Coiffure - (Secteur Bonnefoy).

1.3.23 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL CELAUR LIBERTY FLEUR – (Secteur Bonnefoy).

1.3.24 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS DELYNA Yves Rocher – (Secteur Bonnefoy).

1.3.25 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL BOULANGERIE LE GALO'PAIN – (Secteur Bonnefoy).

1.3.26 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL 19BIS – (Secteur Bonnefoy).

2 - ATTRACTIVITÉ

2.1 -Tarification du support Ticket Rechargeable.

2.2 - Présentation du rapport annuel d'activités 2023 de Tisséo Voyageurs.

2.3 – Présentation du rapport annuel d'activité 2023 portant sur la convention de délégation de service public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite.

2.4 - Bilan de l'accessibilité du réseau Tisséo à fin 2023.

3– STRATÉGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

3.1 - Demain Mobilités ! – Définition des modalités de la concertation préalable de l'automne 2024.

3.2 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat de Toulouse Métropole.

3.3 – Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Muret.

3.4 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Escalquens.

3.5 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Péchabou.

3.6 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Espanès.

3.7 - Avis sur le projet de liaison routière Jonction Est.

3.8 - Partenariat : accompagnement technique de la formation Master 2 Urbanisme et Aménagement parcours Transmob - année universitaire 2024/2025 délivrée par le Département de Géographie de l'Université Toulouse II Jean-Jaurès - autorisation de signer la convention n° 2024-1043.

3.9 - Convention de partenariat n° 2024-1044 entre Tisséo Collectivités, le CEREMA et le CESI pour l'exploration de nouvelles méthodologies de reconstitution des Origines/Destinations sur le réseau de transports en commun, à partir des données billettiques.

4 – PROJETS TERRITORIALISÉS

4.1 - Ligne 79 : Convention de prestation de service pour l'entretien et la maintenance des équipements en signalisation lumineuse tricolore – Autorisation de signer la convention avec la Mairie de Labège, le SICOVAL et Toulouse Métropole.

4.2 - Téléo : convention de survol de parcelles à Toulouse : délibération rectificative.

4.3 - Téléo : convention de superposition d'affectations des parcelles cadastrées à Toulouse et des ouvrages station Rangueil et pylône 3 : délibération rectificative.

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.1 - Accord-cadre AC2024-0114 – Assistance à la maîtrise d'ouvrage portant sur les systèmes de communication sans fil à conclure avec l'entreprise COGISYS – Autorisation de signer l'accord cadre.

5.2 - Systèmes - Vidéo Rame : Marché M 2021 0013 - Mise en œuvre d'un système de vidéo protection embarquée du métro – Approbation du protocole d'accord transactionnel à conclure avec la société SPIE CityNetworks.

5.3 – SYSTEMES - Accord-cadre M2024-0053 – Fourniture d'équipements vidéo dans l'environnement Tisséo à conclure avec la société SNEF – Autorisation de signer l'accord cadre.

5.4 - Matériel roulant bus – Acquisition 2024 de 12 bus articulés GNV mild-hybrides.

5.5 - Mandat 15 « Réaménagement du site de Basso Cambo pour accueillir la ligne C de métro » conclu avec Tisséo Voyageurs - Approbation de l'APD.

5.6 – Convention de mandat n° CM 2022- 1079 à conclure avec Tisséo Voyageurs pour le réaménagement du PCC de Basso Cambo pour la ligne C de Métro - PCC3 – Approbation de l'avenant n° 1.

5.7 – Avenant n° 2 au marché M230040 – « Maîtrise d'œuvre pour l'extension du PCC en vue de l'installation du poste de commande de la 3^{ème} ligne de métro » dans le cadre du mandat 15 - Approbation de l'avenant n°2 à conclure avec le groupement RYCKWAERT CHEVIGNARD ARCHITECTES / TERRELL SAS / HYLOZ / DFENCO / EEC ECO / EEC OPC / DELHOM ACOUSTIQUE / NGB ENJOY– Approbation de l'avenant.

6 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.1 - Désignation du référent déontologue auprès des élus de Tisséo Collectivités.

6.2 - Adhésion à l'Association pour le Progrès du Management (APM).

6.3 - Poste de directeur ou directrice Achats et commande publique au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources – Procédure de recrutement. Cadre d'emplois des attachés territoriaux.

6.4 - Octroi de remises gracieuses de dettes d'agents de Tisséo Collectivités – complément à la délibération D.2024.06.27.6.2.

7 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.1 - TELEO – Convention d'exploitation relative au téléphérique Téléo sur la zone du CHU du Site de Rangueil à conclure entre le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités : Approbation de la convention.

7.2 - Convention de servitude n°2024-1045 entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS sur la commune de Blagnac - Approbation et autorisation de signer la convention.

7.3 - Convention de servitude n°2024-1046 entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS sur la commune de Toulouse, place Édouard Bouillères - Approbation et autorisation de signer la convention.

7.4 - Contribution complémentaire de Toulouse Métropole au titre de l'exploitation d'un service de vélos en libre-service.

7.5 - Autorisation de signer un acte de transfert de propriété rue Alsace Lorraine à Toulouse au profit de Tisséo Collectivités.

7.6. - Cession au profit de la SNCF d'une parcelle de Tisséo Collectivités dans le cadre du projet d'Aménagement Ferroviaire de la ligne existante au Nord de Toulouse (AFNT).

7.7 - Achats responsables – Economie circulaire dans le BTP « Life Waste2Build » - Chantiers exemplaires de Tisséo.

7.8 - Recours en annulation : Habilitation du Président à ester en justice.

8 – COMMUNICATION

8.1 – Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'Amicale du Personnel de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31) dans le cadre du « Prix de l'Embouchure ». Approbation et autorisation de signer la convention n° 2024-1041.

8.2 - Convention de partenariat n° 2024-1037 entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et Toulouse Métropole relative au spectacle d'Opéra Urbain réalisé par La Halle de La Machine « Le Gardien du Temple – La Porte des Ténèbres » en octobre 2024.